

A Montreuil le 10 mai 2021.

VCS, Presqu'Accident : Attention aux dérives !



Depuis quelques temps, les élu.es **FILPAC-CGT DS Smith France** constatent une dérive dans l'utilisation que font les directions de sites des « presqu'accident » et des « **VCS** (Visite Comportementale de sécurité) ». Dans le second, rien que l'appellation interpelle, en effet, le mot « comportemental » en dit long sur les intentions, car ce n'est pas innocent, cela veut dire que sans rien avoir encore fait de la visite, la direction arrive déjà avec un préjugé, celui que les accidents sont

liés à un problème de comportement. La **FILPAC-CGT DS Smith France** se doute bien que la direction n'ira pas se désavouer en reconnaissant que ce sont des problèmes d'organisations, car c'est elle seule qui est responsable de l'organisation des sites !

Plusieurs faits qui sont loin d'être anodins, suite à ces **VCS** et presqu'accident, ont interpellé la **FILPAC-CGT DS Smith France**.

Le premier a eu lieu sur **CARHAIX** en 2019 où la direction de site s'est servie d'une **VCS** pour étayer la lettre de licenciement d'un salarié.

Le second à **S^t Just en Chaussée**, en 2021, où suite à un presqu'accident, la direction a convoqué un salarié en entretien disciplinaire. Le tout basé sur des jugements et non des faits pour tenter de rejeter la responsabilité de la direction sur le salarié !

Au final, **DS Smith**, qui justifie l'utilisation des outils **VCS** et presqu'accident pour atteindre l'objectif 0 accident, détourne ces moyens dans un tout autre objectif !

La **FILPAC-CGT DS Smith France** condamne fermement cette politique anti-sociale et indigne d'un groupe qui se revendique deuxième employeur de France dans l'emballage !

La FILPAC-CGT DS Smith France.